



Conseil Municipal

Séance Ordinaire du Lundi 25 Novembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq novembre à 20 h 00, le Conseil Municipal de VIF, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Guy GENET.

Présents : Guy GENET – Gérard BAKINN – Anne-Sophie RUELLE – Jacques DECHENAU – Yasmine GONAY – Jean-Marc GRAND – Sarine VELLA – Daniel SUAREZ – Colette ROULLET – Fabien MYLY – François FASCIAUX, Céline DI DOMENICO – Didier JUAREZ – Michelle NOWAKOWSKI – Karine REGOBIS – Sylvain GARREAU – Gaëlle FAOU – Patrick LOMBARD – Karine MAURINAUX – Christian GIRAUD – Florence SCHAMBEL – Serge SANTARELLI – Claude CHALVIN – Guillaume CARASSIO

Procurations : Nathalie CHEVALIER à Gérard BAKINN
Cécilia BOURGIN à Anne-Sophie DESOBLIN-RUELLE
Sébastien GRIVEL à Jacques DECHENAU
Séverine GALBRUN à Karine MAURINAUX
Céline GRANGÉ à Guillaume CARASSIO

Secrétaire de séance : Michelle NOWAKOWSKI

Date de la convocation du Conseil Municipal : 19 novembre 2024

Nombre de conseillers municipaux :
En exercice : 29
Présents : 24
Procurations : 05
Votants : 29

Le Quorum est atteint

Délibération n°2024/74 **Versement d'une subvention complémentaire au CCAS de Vif**

Envoyé en Préfecture le
Publié le

Le présent acte est publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité et le rend exécutoire. Il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 25 NOVEMBRE 2024

Délibération N°2024/74

Objet : Versement d'une subvention complémentaire au CCAS de Vif

L'augmentation de la dotation globalisée versée par l'Agence Régionale de Santé a permis à l'EHPAD Clos Besson de faire face à une partie des dépenses de l'EHPAD jusqu'à l'automne 2024.

Néanmoins, l'exploitation de l'EHPAD Clos Besson reste structurellement déficitaire. Par ailleurs, certains coûts d'exploitation courante touchés par l'inflation telle que la restauration ou la blanchisserie nécessitent malgré tout le versement d'une subvention complémentaire de 60 000 € afin d'assurer la trésorerie nécessaire au versement des paies de novembre et décembre ainsi que le paiement des fournisseurs dans les délais.

Vu l'avis de la Commission « Budget, Finances, Personnel, Affaires générales et Police Municipale » en date du 12 novembre 2024 ;

Considérant la nécessité de soutenir financièrement l'EHPAD Clos Besson ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, **décide à l'unanimité** :

- - **D'APPROUVER** le versement d'une subvention complémentaire de 60 000 € au CCAS au début du mois de décembre 2024 ;
- - **DE CHARGER** Monsieur le Maire, ou en cas d'absence, son suppléant, de prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

ANNEXE :

Sans objet

Fait et délibéré à VIF, les jours mois et an susdits.

Le Secrétaire de Séance

Le Maire

Michelle NOWAKOWSKI

Guy GENET

RESULTAT DU VOTE : unanimité